

Compte-rendu de la réunion du 29 Avril 2002

Absent excusé :

Secrétaire : Monsieur Georges GRATALOUP.

Démissionnaire : Madame Christelle CHAVASSIEUX.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de M. BUYER JEAN Claude, Maire, tous les membres étant présents :

- a **APPROUVE** après lecture les procès-verbaux de ses séances des 25 février et 25 mars 2002 .

- a **PRIS** connaissance des résultats de l'appel d'offres sur performances réalisés en vue de l'attribution des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la Commune.

Sur les six entreprises admises à concourir après l'examen des candidatures, trois seulement avaient présenté un dossier. Au terme de la procédure réglementaire, c'est la proposition de l'Entreprise SADE qui a été retenue pour 406.235 euros. Il s'agira d'une station classique à boues activées, avec bassin planté de roseaux.

Le Conseil a approuvé le marché et autorisé M. le Maire à le signer. Le délai de réalisation sera de dix mois. Les travaux pourraient débuter en septembre 2002

M. le Maire a indiqué que les travaux d'aménagement du chemin d'accès devraient pouvoir être réalisés auparavant dans le cadre du programme Voirie de la COPAMO.

- a **RETENU** la proposition du Cabinet Bernard POUZIN , moins disant, (3.980 euros hors taxes) pour la mission de Contrôle de la Sécurité et Prévention Santé relative à l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration.

- a **PRIS** connaissance de la contribution de la Commune dans les dépenses de la C.R.C.L. pour l'année 2002 , soit 2.535,18 euros, correspondant à l'exercice de la totalité des compétences jusqu'au 30 JUIN 2002, et à la seule compétence S.C.O.T. après le 1^{er} juillet 2002, date à laquelle le nouveau Syndicat de l'Ouest Lyonnais serait officiellement créé.

Le Conseil a décidé que cette participation financière serait fiscalisée directement au profit de la C.R.C.L., le budget de la Commune ayant déjà été voté en mars.

- a **DESIGNE** par vote à bulletin secret, pour représenter la Commune au nouveau Syndicat de l'Ouest Lyonnais appelé à se substituer à la C.R.C.L. pour le Schéma de Cohérence Territoriale, avec extension à deux autres Communautés de Communes :

- M. BUYER Jean Claude, maire, comme délégué titulaire
- M. KEO KOSAL Nary comme délégué suppléant

- a **ADOpte**, sur proposition du Maire, les nouveaux taux de l'indemnité de fonction des Adjointes prévus par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, laquelle a déterminé un nouveau mode de calcul de ces indemnités.

- a **DECIDE** d'attribuer un prix de 35 euros sous forme de bons d'achat aux premiers de chaque catégorie du Concours communal 2001 des Maisons Fleuries : MM. et MMes GAUDIN Daniel, CELLERIER Georges, TARGE Henri.

- a **ATTRIBUE** une subvention de 229 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour lui permettre d'équilibrer son budget de l'année en cours.

- a **AUTORISE** l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux de France Télécom pour 1003,35 euros, et du SYDER pour 153 euros, au titre de l'année 2002.
- a **PRIS** connaissance du rapport annuel sur le prix de l'eau, concernant l'année 2001, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier. Ce rapport est consultable par le public aux heures d'ouverture de la Mairie.
- a **DECIDE** l'attribution d'une coupe pour un tournoi sportif organisé par les Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de St-MARTIN-en-HAUT.
- a **DESIGNE** deux délégués, un employeur (M.FANTON) et un salarié (M. CHARRET) pour participer à la Commission de révision des listes électorales 2002 au Conseil de Prud'hommes.
- a été **INFORME** par M. le Maire d'une demande d'installation d'un abri-bus sur la Placette au point d'arrêt des cars. Cette question sera mise à l'étude, vu la difficulté de trouver facilement un espace à cet endroit.
- a **ENTENDU** divers compte-rendus et informations :
 - de M. FAYOLLE (Commission Scolaire) sur le dernier Conseil d'Ecole et les demandes exprimées à cette occasion. L'ouverture d'une 6^{ème} classe est confirmée pour la rentrée scolaire 2002. La salle d'évolution actuelle de l'Ecole Maternelle sera transformée en classe, et une nouvelle salle d'évolution sera aménagée dans une partie du préau qui sera fermée. Cette solution est la meilleure possible dans l'immédiat et serait la moins coûteuse.
 - de M. GONON (Commission des Bâtiments) sur :
 - divers travaux envisagés à l'Ecole, en particulier pour l'aménagement de la 6^{ème} classe
 - les travaux de clôture et d'aménagement de l'entrée du Jardin public
 - les travaux de remise en état de la cage d'escalier de l'immeuble communal situé sur la Placette
 - la construction d'un abri-buvette sommaire en bois, réalisée par une équipe de bénévoles du Club de Pétanque à l'espace de loisirs des Grandes Bruyères, l'achat des matériaux et les travaux de terrassement étant pris en charge par la Commune. Le Conseil a délibéré sur les modalités de mise à disposition ponctuelle de cet abri, pour les Associations uniquement, sous réserve qu'elles assurent la responsabilité de leurs manifestations dans ce lieu, et la propreté des locaux et de l'espace après usage. Un planning sera tenu en Mairie
 - de M. CHARRET, sur la réunion du Comité Consultatif « Action Socio-éducative et Sportive de la COPAMO
 - de M.CARRA (Commission de Voirie)
 - sur divers travaux d'entretien des voies communales (reprise de trous à l'enrobé, intervention au Giraudier, busage d'un bout de fossé route du Paradis)
 - sur l'acquisition d'un pulvérisateur de 300 l. porté, pour le traitement des espaces verts et du fleurissement, le désherbage des abords du village et des bordures de chemins difficiles à faucher.
 - de M. TARGE (Commission du Fleurissement) , sur l'avancement des plantations et divers aménagements à l'Espace sportif de Fondrieu

- de Mme MONS sur les travaux du Comité Emploi de la COPAMO
- de Mme GUILLON, d'une part sur une visite à St-Martin-en-Haut de la Commission des Ordures ménagères de la COPAMO, et d'autre part sur la possibilité d'accueil à RONTALON, en février 2003, de la réunion cantonale M.S.A.
- de Mlle CHAMBE sur :
 - le nettoyage de printemps du 20 avril dernier
 - les questions abordées lors de la dernière réunion de la Commission Communale de l'Information.
 - la dernière réunion du Comité Action Culturelle de la COPAMO, qui s'est tenue à Rontalon et notamment le rapport d'activités de la Salle Jean Carnet
 - les dispositions envisagées par le Comité d'Animation pour la Fête d'Eté 2002
- de M. KEO KOSAL sur :
 - la mise en place d'un groupe de travail sur le site Internet de la COPAMO.
 - L'avancement du projet de S. I. G (Service d'Informations Géographiques), au niveau de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (choix du fournisseur)
 - sur le fonctionnement et les besoins du Club des Jeunes (besoin d'un animateur et projet « Emploi Jeunes «)
- de M. GRATALOUP sur :
 - la prochaine intervention des Brigades vertes sur la Commune (4 jours en mai et 1 e reste en octobre)
 - la mise en place du Relais Assistantes Maternelles de SOUCIEU-en-JARREST , qui couvrira cinq Communes de la COPAMO, dont RONTALON.

Le Conseil Municipal a établi le tour de permanence au Bureau de Vote pour le dimanche 5 mai 2002. La cérémonie de la Fête des Mères aura lieu le dimanche 26 mai à 11 heures 30 à la Salle des Fêtes.